

COMMUNIQUÉ

Créteil, le 27 avril 2011

Le rapport portant sur l'arc Est du réseau de transports francilien Grand Paris Express a été remis hier par M. Pascal Auzannet au Ministre Ministre Leroy .

CONTACTS PRESSE

Jean-Pierre Delahaye

Attaché de presse
Cabinet de la présidence
Tél. : 06 07 16 20 56
Jean-pierre.delahaye@cg94.fr

Séverine Marreau

Karine Legrand

Assistants service presse
Cabinet de la présidence
Tél. : 01 43 99 71 69
severine.marreau@cg94.fr
karine.legrand@cg94.fr

Le protocole signé le 26 janvier entre l'Etat et la Région prévoyait déjà une double boucle de transports pour l'est francilien. Le rapport Auzannet en précise le tracé et le financement, conférant à cet arc voulu par les Franciliens une double légitimité. En achevant le bouclage de la rocade du métro automatique en petite couronne, l'arc Est a un impact positif sur l'ensemble du réseau : il répond aux besoins de transports des habitants de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et, en délestant le réseau existant, il améliore les conditions de transports de l'ensemble des Franciliens.

Le scénario privilégié propose un arc allant de Saint-Denis à Rosny-Bois Perrier, et empruntant ensuite deux branches, l'une rejoignant Champigny-centre en passant par Val de Fontenay, et l'autre Champigny-Bry-Villiers en passant par Noisy-le-Grand Mont d'Est .

Il cumule les avantages : il génère des trafics importants sur toutes les branches, dessert les deux pôles majeurs de développement économique de l'est francilien de Val de Fontenay et Noisy-le-Grand Mont d'Est et constitue un levier majeur en termes de développement urbain. L'arc Est ainsi défini est pleinement complémentaire de l'arc Grand Est dont il permet de renforcer l'utilité et la fréquentation grâce à la cohérence du réseau ainsi constitué .

Claude Bartolone et Christian Favier se réjouissent de voir l'arc Est devenir réalité. Ils souhaitent que la Société du Grand Paris intègre à présent l'arc Est dans le schéma de transports Grand Paris Express afin que le réseau complet soit intégré dans le décret à paraître au mois de juillet prochain. C'est l'objet du vœu déposé cet après-midi par les deux Présidents de Conseil Général à l'occasion du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris .